



FOUNEX, LE 23 DECEMBRE 2015/CL//10.01

COMMUNE DE FOUNEX
MUNICIPALITE

AFFAIRE TRAITEE PAR M. JEAN-PIERRE DEBLUË

PREAVIS MUNICIPAL N° 81/2011 - 2016

**concernant une demande de crédit de CHF 1'870'000.00 TTC en vue
de financer l'exécution des travaux de réfection du chemin des Fontaines**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Préambule

Dans le cadre de sa politique d'entretien et de développement des routes communales, la Municipalité souhaite procéder aux travaux suivants :

- création d'un trottoir franchissable tout le long du chemin des Fontaines, du côté Lausanne de la chaussée ;
- apporter une continuité au trottoir existant le long de la Route du Jura afin de sécuriser la traversée du carrefour à la hauteur du chemin des Fontaines. La réalisation de ce trottoir traversant permet également d'accentuer le caractère de route de desserte du chemin des Fontaines en le déclassant en faveur du Chemin des Cuttemers;
- amélioration et réfection du réseau de collecteurs destinés à l'évacuation des eaux claires (E.C.) afin d'augmenter sa capacité et éviter des débordements dans les propriétés voisines qui y sont raccordées ;
- reprise de manière séparée des eaux de ruissellement de la route, afin d'alléger le collecteur principal et ainsi d'éviter les problèmes de débordement et de refoulement ;
- compte tenu de l'importance des travaux prévus (canalisations et trottoir) reprise de l'ensemble de la chaussée et pose pour la couche de roulement d'un revêtement bitumineux de type phono absorbant afin de réduire le bruit ;
- mise en place d'un éclairage public conforme aux normes, afin de sécuriser tous les usagers. Une attention particulière sera apportée au carrefour et aux piétons ;
- tous les aménagements prévus seront réalisés dans l'emprise du domaine public.

Etat existant

Le tronçon de route concerné par ce projet de réaménagement débute au carrefour avec la Route du Jura (situé partiellement sur la commune de Coppet) pour se terminer au carrefour avec le Chemin des Cuttemers ce qui fait une longueur d'environ 750 mètres. La largeur de la chaussée existante est d'environ 4.50 mètres sans trottoir, ce qui oblige les usagers à marcher sur les banquettes herbeuses ou sur la route.

Il s'agit d'une *route de desserte de quartier*, d'importance locale, destinée à assurer l'accès à des parcelles et des villas du quartier des Fontaines.

Globalement, le nombre de véhicules qui empruntent ce tronçon est de faible importance avec très peu de trafic de transit. Compte tenu de son statut de route de desserte, la majorité du trafic se concentre aux heures de pointes.

Dans le cadre du plan général de mobilité de la Commune, il est prévu d'améliorer la sécurité des piétons en y intégrant un trottoir. Pour rappel, bien que restant un axe secondaire, ce chemin donne accès au Centre sportif en passant par le Chemin des Cuttemers.

La vitesse maximale autorisée actuellement est de 50 km/h sauf sur les premiers 110 m du côté du Chemin des Cuttemers, où la vitesse autorisée est de 80 km/h.

De manière générale, le revêtement bitumineux est en mauvais état.

Conformément à la réglementation en vigueur, une campagne de tests a été réalisée afin de déterminer s'il y a présence d'HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques). Le résultat de ce test est positif à certains endroits. Pour rappel, les revêtements bitumineux contenant des HAP devront être évacués en décharge spécialisée.

Par rapport à l'évacuation des eaux de la route et aux collecteurs EC / EU existants, des problèmes de débordements ont eu lieu dans plusieurs propriétés le long de ce chemin, ceci ces dernières années.

Selon le Plan Général d'Evacuation des Eaux (PGEE) de la Commune, qui date de septembre 2001, plusieurs tronçons de canalisations destinés à l'évacuation des eaux pluviales de ce quartier sont signalés comme étant largement en sous capacité.

Une campagne d'investigation et d'inspection des collecteurs EC & EU a été réalisée. La plupart des collecteurs sont en bon état. Par contre, un tronçon d'environ 55 m du collecteur EC est fortement endommagé.

Le réseau destiné à l'évacuation des EU ne nécessite, quant à lui, pas de travaux.

Dans le cadre de l'élaboration de ce projet, il a été constaté que les eaux de ruissellement de la parcelle agricole n° 407, située sur la commune de Coppet, étaient collectées dans un « dépotoir géant » implanté à l'extrémité du chemin d'accès situé entre les parcelles n° 376 et 383. Lors des pluies exceptionnelles de juillet 2013, cet ouvrage n'a pas été en mesure d'absorber les volumes d'eau collectés ce qui a entraîné, une fois de plus, un débordement sur le chemin des Fontaines puis, provoqué une inondation dans au moins une propriété privée.

Projet

1) Création d'un trottoir franchissable tout le long du chemin :

- L'objectif de cet aménagement est, conformément au concept de mobilité communal, de créer un cheminement sécurisé. Les travaux prévus sont les suivants :
 - implantation côté Lausanne du chemin ;
 - trottoir d'une largeur constante de 1.50 m (y compris bordures) ;
 - pose d'une bordure franchissable type Etat NE interurbaine avec une vue de 6cm en bord de chaussée et d'une bordurette 8/25 pour marquer l'arrière du trottoir ;
 - pose pour la couche de finition d'un revêtement bitumineux de type AC 8S.

2) Réfection de la chaussée :

- Pour tout le tronçon concerné par ce projet, les travaux suivants sont prévus :
 - reprise du gabarit routier afin d'avoir une largeur de chaussée de 4.50 mètres sur la majorité du tracé (sans emprise sur les parcelles privées adjacentes) ;
 - reprise, si nécessaire, de l'encaissement de la chaussée ;
 - pose d'un nouveau revêtement bitumineux de type phono absorbant pour la couche de roulement ;
 - délimitation du bord opposé au trottoir avec une ligne de pavés granit 11/13.
- Reprise des pentes de la chaussée afin d'optimiser l'écoulement et l'évacuation des eaux pluviales provenant de la route dans des grilles avec sac dépotoir.

3) Réfection du réseau de canalisations EC communal :

- Afin de réparer le tronçon présentant d'importants dégâts tout en résolvant les problèmes de capacité du réseau destiné à l'évacuation des eaux de ruissellement, les travaux suivants sont projetés :
 - augmentation du diamètre de la canalisation existante sur un tronçon d'environ 192 m ;
 - reconstruction du tronçon endommagé (compris dans les 192 mètres cités au point précédent) ;
 - démolition de l'ancien collecteur ;
 - reprise des branchements privés existants ;
 - correction des problèmes de raccordements privés détectés lors de la phase d'étude ;

4) Gestion des eaux de ruissellement (pluviales) de la route :

- Vu les problèmes constatés dans le quartier en matière d'évacuation des eaux et afin d'alléger le collecteur principal, il est décidé de créer un réseau séparé pour la récolte des eaux de la route. Dans le détail cela signifie que:

- les sacs de route seront raccordés sur un collecteur parallèle à créer et qui amènera les eaux jusqu'à trois bassins de rétention distribués le long du chemin ;
- le but de ces trois bassins de rétention est d'augmenter le temps de concentration (temps dès que l'eau tombe sur la route jusqu'à qu'elle arrive dans le collecteur principal) ;
- trois bassins de rétention sont prévus, d'une capacité d'environ 30 m³ chacun;
- ces trois bassins de rétention se videront dans le collecteur principal avec un débit de restitution limité ;
- le dépotoir « géant » situé à l'aval de la parcelle n°407 (Coppet) sera équipé d'un trop-plein qui sera raccordé à l'un des bassins de rétention projeté ce qui devrait permettre de limiter très fortement les risques de débordement sur le chemin des Fontaines.

5) Création d'un trottoir traversant dans le carrefour avec la Route du Jura :

- Le but de cet aménagement est double. D'abord, de sécuriser le passage des piétons longeant la Route du Jura en marquant l'existence du trottoir (actuellement il n'y pas de trottoir traversant et pas de passage pour piétons), et de ne pas attirer du trafic extérieur au quartier en indiquant aux véhicules qu'en traversant ce trottoir ils accèdent dans une route de desserte de quartier. Ce trottoir a les caractéristiques suivantes :
 - Largeur de 1.50 m ;
 - Deux rangs de pavés pour délimiter chaque côté du trottoir ;
 - Une vue entre les deux rangs de pavés de 3 cm.

Une partie de ces travaux étant situés sur la commune de Coppet, ils seront réalisés en collaboration avec leur Municipalité qui prendra les frais correspondants à sa charge.

6) Mise en place d'un éclairage public :

- Un éclairage public est prévu le long du trottoir afin de sécuriser les piétons après le coucher du soleil, avec les caractéristiques :
 - Luminaires hauts (entre la Route du Jura et le Chemin des Bajules) :
 - luminaires type WE-EF RFL530 ;
 - hauteur des luminaires 5 m ;
 - système d'éclairage dirigé uniquement côté chaussée afin de limiter au maximum la pollution lumineuse ;
 - écartement des mâts environ 30 m.

- Bornes lumineuses basses (entre le Chemin des Bajules et le Chemin des Cuttemers) :
 - luminaires type SIMES Minireef 180° 18W ;
 - hauteur des bornes 18 cm ;
 - écartement des bornes environ 15 m.

7) Marquage et signalisation :

Mise en conformité du marquage et de la signalisation verticale en collaboration avec la Direction Générale de la Mobilité et des Routes (DGMR). Pour rappel, la légalisation du marquage et de la signalisation doit se faire dans le cadre d'une publication FAO pilotée par la DGMR.

Coût des travaux

Le montant total des travaux se résume de la manière suivante :

<u>Travaux de génie civil</u>		
Reprise de la superstructure de la chaussée et création d'un trottoir.	781'000. 00	1'300'000. 00
Reprise des eaux de la chaussée.	143'000. 00	
Création de trois bassins de rétention pour la gestion des eaux de ruissellement (pluviales) de la route.	173'000. 00	
Réfection du réseau de canalisations EC communal.	203'000. 00	
<u>Réfections ponctuelles réseau EC/EU</u> Interventions robotiques pour réparations ponctuelles, chemisages, etc.		8'000. 00
<u>Installations intérieures pour bassins de rétention</u> Fourniture, mise en place et réglage de 3 régulateurs de débit de sortie.		20'000. 00
<u>Installation d'un éclairage public</u> Fourniture, mise en place et raccordement.		90'000. 00
<u>Marquage et signalisation</u> Provisoire et définitif.		10'000. 00
<u>Mobilier urbain</u> Fourniture et pose de poubelles.		2'000. 00
<u>Remise en état après travaux</u> Remise en état des banquettes des abords de la chaussée et des propriétés riveraines.		20'000. 00

<u>Honoraires pour prestations géométriques</u>	
- Implantations et ré-abornement.	15'000. 00
- Mise à jour du descriptif du DP (y compris taxes cantonales).	
<u>Honoraires pour prestations d'ingénieurs civil</u>	
- <u>Phase d'exécution</u> (plans exécution, direction travaux, mise en service).	105'000.00
<u>Divers et imprévus</u> (environ 10 %)	160'000. 00
Total HT	1'730'000. 00
TVA 8.0 %	138'400. 00
Total TTC	1'868'400.00
Total TTC arrondi	1'870'000.00

La présente demande de crédit est basée sur des soumissions rentrées, par le biais d'un appel d'offres « marchés publics » en procédure ouverte pour ce qui concerne le génie civil.

Procédures administratives

Ce projet a été préalablement approuvé par la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) en date du 10 décembre 2015. Après son approbation par le Conseil communal, il devra encore faire l'objet d'une mise à l'enquête publique.

Participation des Services Industriels de Terre Sainte

La démarche de reprise des collecteurs communaux par les SITSE s'est achevée avec succès puisque les neuf communes concernées ont accepté de remettre leurs installations. Cela signifie que dès le 1^{er} janvier 2016, les travaux d'entretien et de reconstruction des collecteurs sont à charge des SITSE.

Dans le cadre du dossier qui nous occupe ici, les SITSE prendront à leur charge les travaux suivants :

Reprise des eaux de la chaussée	quote-part	100'000.00
Création de trois bassins de rétention		173'000.00
Réfection du réseau de canalisations EC		203'000.00
Réfection ponctuelle réseau EU / EC		8'000.00
Installations intérieures bassins de rétention		20'000.00
Honoraires pour génie-civil	quote-part	36'000.00
Divers et imprévus	quote-part	55'000.00
Total HT		595'000.00
TVA 8 %		47'600.00
TOTAL TTC		642'600.00

Ainsi, la dépense effective pour Founex sera de CHF 1'227'400.00. Néanmoins, le crédit des SITSE ne sera voté que dans le courant du premier semestre 2016 et c'est pourquoi il convient que la Municipalité obtienne le crédit total en vue d'entreprendre ces travaux.

Conclusions

Au vu de ce qui précède et compte tenu des explications qui vous ont été fournies ici, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

- vu le préavis municipal No 81/2011-2016 concernant une demande de crédit de CHF 1'870'000.00 destiné à financer les travaux de réfection du Chemin des Fontaines.
- ouï le rapport de la commission des routes,
- ouï le rapport de la commission des finances,
- attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. d'adopter le préavis municipal N° 81/2011-2016 concernant une demande de crédit de CHF 1'870'000.00 destiné à financer les travaux de réfection du Chemin des Fontaines.
2. d'accorder à la Municipalité un crédit de **CHF 1'870'000.00**
3. d'autoriser la Municipalité à emprunter cette somme, si nécessaire
4. d'amortir ces travaux sur une durée de 30 ans
5. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 11 janvier 2016 pour être soumis au Conseil communal de Founex.

Au nom de la Municipalité :

le Syndic :  la Secrétaire :

François Debluë

Claudine Luquiens

le Municipal :

Jean-Pierre Debluë

Rapport de la Commission des finances sur le préavis municipal No 81/2011-2016 concernant une demande de crédit de CHF 1'870'000.00 TTC en vue de financer l'exécution des travaux de réfection du chemin des Fontaines.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances et la Commission des routes se sont réunies à la demande de la Municipalité, le 11 janvier 2016 en présence de M. François Debluë Syndic, M. Jean-Pierre Debluë, M. Philippe Schirato, Mme Audrey Barchha, Mme Evelyne Pfister-Jakob Municipaux, ainsi que de deux représentants du bureau d'ingénieurs conseils BSR, et Mme Claudine Luquiens, secrétaire.

Après avoir obtenu les réponses à nos questions, nous avons pu préparer le présent rapport.

Projet :

Vu le mauvais état du chemin des Fontaines et dans le cadre de sa politique d'entretien des routes communales, la Municipalité souhaite procéder aux travaux suivants :

- création d'un trottoir côté Lausanne
- continuité du trottoir existant le long de la route du Jura
- amélioration et réfection du réseau de collecteurs d'évacuation des eaux claires
- reprise séparée des eaux de ruissellement
- pose d'un revêtement bitumineux de type phono-absorbant sur la chaussée
- mise en place d'un éclairage public conforme aux normes
- réfection complète de la chaussée

Le chemin des Fontaines est une route de « desserte de quartier » d'une longueur d'environ 750 mètres sur une largeur d'environ 4.50 mètres dans l'état actuel.

Tous les aménagements seront réalisés dans l'emprise du domaine public.

Coût des travaux :

A la vue du montant élevé un appel d'offres sur les marchés publics a été fait en procédure ouverte pour ce qui concerne le génie civil. Le montant du crédit est basé sur des soumissions rentrées.

Participation financière des Services Industriels de Terre Sainte :

Depuis le 1^{er} janvier 2016, les travaux d'entretien et de reconstruction des collecteurs sont à charge des SITSE.

Les divers travaux à leur charge s'élèvent à CHF 642'600.00. Néanmoins le crédit des SITSE ne sera probablement voté que dans le courant du premier semestre 2016. Ainsi, la dépense effective pour Founex sera-t-elle de CHF 1'227'400.00. Toutefois, il convient que la Municipalité obtienne de notre Conseil le crédit total en vue d'entreprendre ces travaux.

Conclusions :

La Commission des finances rappelle que le préavis No 81/2011-2016 fait l'objet d'un rapport séparé, préparé par la Commission des routes.

De son côté, la Commission des finances considérant l'ensemble des paramètres de ce projet, vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, d'accepter le préavis municipal No 81/2011-2016 destiné à financer les travaux de réfection du chemin des Fontaines et donc :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 1'870'000.00 TTC
2. d'autoriser la Municipalité à emprunter cette somme, si nécessaire
3. d'amortir ces travaux sur une durée de 30 ans
4. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux

Fait à Founex, le 13 janvier 2016

Les membres de la Commission des finances,

Denis LEHOUX

Laurent KILCHHERR

Simon VAUCHER

Hervé MANGE

Gerhard PUTMAN-CRAMER

Claude BRIFFOD

Rapport de la Commission des routes concernant le:

Préavis municipal N° 81/2011-2016, concernant une demande de crédit de CHF 1'870'000.00 TTC en vue de financer l'exécution des travaux de réfection du chemin des Fontaines

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Les membres de la Commission des routes se sont réunis le 11 janvier 2016 afin d'examiner le préavis municipal N° 81/2011-2016 qui nous a été présenté par M. Jean-Pierre Debluë, Municipal, et par les représentants du bureau Bernard Schenk SA. Les membres de la commission des Finances étaient également présents.

A. Préambule

Pour rappel, les membres du conseil communal avaient voté un crédit de CHF 94'000.- pour financer l'étude du réaménagement du chemin des Fontaines. Le rapport de l'étude a mis en avant la nécessité de la réfection du réseau de canalisations des eaux claires communal.

La Municipalité souhaite profiter de ces travaux pour réaménager entièrement le chemin.

B. Projet

Le tronçon de route concerné par ce projet de réaménagement débute au carrefour avec la route du Jura pour se terminer au carrefour avec le chemin des Cuttemers.

Les travaux à entreprendre consistent en la création d'un trottoir franchissable tout le long du chemin, la réfection de la chaussée, la réfection du réseau de canalisations des eaux claires communal, la gestion des eaux de ruissellement (pluviales) de la route, la création

d'un trottoir traversant au niveau du carrefour avec la route du Jura et la mise en place d'un éclairage public.

Les travaux dureront 5 à 6 mois et se feront par étape.

C. Conclusion

La Commission des routes approuve le projet tel que présenté par la Municipalité et vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers d'accepter le préavis municipal N° 81/2011-2016, concernant une demande de crédit de CHF 1'870'000.00 TTC en vue de financer l'exécution des travaux de réfection du chemin des Fontaines.

Ainsi fait à Founex, le 29 janvier 2016.

Pour la Commission des routes :

Pamela Walsh

Laure Neynaber

Philippe Magnenat

Rui Silva Martins